



PROCES-VERBAL
Conseil Municipal du 09/09/2022
Commune de Saint-Mayme-de-Péreyrol

L'an deux mille vingt deux, le vendredi neuf septembre à dix-huit heures trente, se sont réunis à (la) Salle des Fêtes les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Mayme-de-Péreyrol, sous la présidence de Monsieur Denis CHAPOUL, Maire de Saint-Mayme-de-Péreyrol, dûment convoqués le vendredi deux septembre deux mille vingt deux.

Nombre de délégués : 10
Nombre de présents : 8
Nombre de votants: 8 dont 0 pouvoir

Présents : 8

Madame Cybille FLEURY, Madame Jade RIBEIREIX, Madame Adeline RAYNAUD, Madame Mélanie DUPUTEL, Monsieur Denis CHAPOUL, Madame Valérie BEN SUSSAN, Madame Sandrine CHAUSSAT, Monsieur Julien MAZIERE

Absents excusés : 2

Monsieur Franck LAUD, Monsieur Cyril RIGAUDIE

Procurations : 0

Madame Mélanie DUPUTEL est désignée secrétaire de séance.

Présentation du compte rendu du Conseil Municipal du 3 juin 2022

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 juin 2022 est présenté et validé par le Conseil Municipal.

POINTS DELIBERANTS

Révision du loyer de l'école

Votes Pour : 8

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

Monsieur le Maire informe le Conseil des difficultés financières rencontrées par l'Association au Village des Enfants qui occupe les locaux de l'ancienne école.

Pour rappel, un loyer mensuel d'un montant de 300€ avait été établi.

Afin de soutenir l'Association dans cette période difficile, Monsieur le Maire propose au Conseil de suspendre le

versement des loyers à compter du 1er aout 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'interruption des loyers de l'association Au Village des Enfants à compter du 1er aout 2022 et décide de laisser à l'association jusqu'à la rentrée 2023 pour voir si l'activité peut reprendre ou non.

Travaux d'évacuation des eaux pluviales chemin des Saules

Votes Pour : 8

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un problème d'évacuation des eaux pluviales au bout du Chemin des Saules qui s'écoulent trop près d'une habitation.

Un devis a été établi par l'entreprise Muret afin de palier à ce problème: il comprend la fourniture et pose de caniveaux grilles, de regards de visites, la pose de tuyaux PVC, la réalisation des tranchées pour raccordement et la remise en état du chemin rural.

Les travaux s'élèvent à 11 020€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la réalisation des ces travaux d'évacuation des eaux pluviales sur le chemin des Saules, et valide le devis de l'entreprise Muret pour un montant HT de 11 020€ (ces travaux seront imputés au budget 2022).

POINTS NON DELIBERANTS

Projet d'aménagement du Bourg

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

Pour faire suite aux travaux d'assainissement réalisés dans bourg, Monsieur le Maire a sollicité l'Agence Technique Départementale 24 pour la réalisation d'une étude d'aménagement du bourg. Cette étude est présentée en séance.

Le Service des Routes, le Pole Paysage du département ainsi que le Conseiller en Développement vont être recontactés afin de leur présenter les résultats de cette étude et d'envisager la poursuite de ce projet.

Présentation du diagnostic énergétique du SDE24 sur l'école et les 2 logements

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

Par délibération du 8 avril 2022, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation d'un diagnostic énergétique sur l'école et les 2 logements attenants car les consommations énergétiques semblaient élevées.

Le résultat de ce diagnostic ainsi que les préconisations de travaux sont présentés en séance.

Si la partie "école" s'avère peu performante d'un point de vue énergétique, les deux logements sont mieux notés car plus récents.

4 scénarios ont été proposés avec différents modes de chauffage. Après discussion, Monsieur le Maire a demandé un cinquième scénario qui exclue la partie "école" compte tenu de la faible activité des lieux, si ce n'est le remplacement du chauffe eau pour un chauffe eau instantané. Au niveau des logements, le dernier scénario prévoit 2 pompes à chaleur pour les rez de chaussée et des panneaux rayonnants pour les étages.

Il faut considérer les économies d'énergies envisageables au regard des investissements à réaliser.

Pour les logements, le Conseil propose de remplacer les radiateurs par des panneaux rayonnants et d'installer des chauffe-eau thermo-dynamique, en attendant de voir ce que devient la partie "école" qui pourrait faire l'objet d'un projet plus global.

Des entreprises vont être sollicitées pour avoir des devis.

Demande d'aliénation d'un chemin rural à la Pécoulie

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

Monsieur le Maire informe le Conseil que par courrier en date du 25 août dernier, Monsieur LAFOY a formulé une demande d'acquisition du chemin rural qui traverse son site d'élevage de canards au lieudit La Pécoulie. Cette demande est motivée par des contraintes sanitaires qui font suite aux crises de la grippe aviaire.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil sur ce sujet.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'aliénation de ce chemin dans la mesure où le demandeur s'engage à payer les frais relatifs à cette affaire ou à définir un prix de vente qui couvre les frais supportés par la commune (enquête publique et publicité). Cette demande sera mise en délibération lors du prochain conseil afin de l'associer à d'autres demandes de changement d'assiette ou d'aliénation.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

Terrains des poubelles: Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune est désormais propriétaire des terrains sur lesquels ont été installés les bornes enterrées puisque les actes notariés ont été signés le 8 septembre 2022 avec Messieurs Granger et Franvel.

Fête de la citrouille: Mme Ribeireix rappelle qu'il convient de contacter le département pour le fauchage des banquettes avant la Foire.

La séance est levée à 20:50

Le Maire
Monsieur Denis CHAPOUL

1er adjointe
Madame Mélanie DUPUTEL

Conseillère municipale
Madame Jade RIBEIREIX

Conseillère municipale
Madame Cybille FLEURY

Conseillère municipale
Madame Valérie BEN SUSSAN

Conseillère municipale
Madame Adeline RAYNAUD

Conseiller municipal
Monsieur Julien MAZIERE

Conseillère municipale
Madame Sandrine CHAUSSAT